



---

## TAXI

### Demande de regroupement d'autorisations Fusion par absorption

---

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité  
Direction des Taxis  
Rue du Progrès, 80/1  
1035 Bruxelles

Ou à déposer dans la boîte aux lettres des guichets ou contre accusé de réception – étage 1,5

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 18 21 ou 02 204 18 53 ou 02 204 21 30 -- Fax : 02 204 15 01

http://[www.mobilite.brussels](http://www.mobilite.brussels)

E-mail : [taxiservice@sprb.brussels](mailto:taxiservice@sprb.brussels)

#### 1. Données de l'exploitant – Société absorbée

##### 1.1.a Coordonnées de la société absorbée

Numéro d'entreprise ..... BE .....

Nom de l'exploitant .....

Rue ..... numéro ..... boîte .....

Code postal ..... Commune .....

Téléphone ..... GSM ..... FAX .....

E-mail .....

*Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).*

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

##### 1.1.b Autorisation d'exploiter un service de taxis

Titulaire d'une autorisation acquise le ..... / ..... / ....., venant à échéance le ..... / ..... / .....  
portant sur ..... véhicule(s).



### 1.2.a Coordonnées de la société absorbée

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue ..... numéro ..... boîte .....

Code postal ..... Commune .....

Téléphone ..... GSM ..... FAX .....

E-mail .....

*Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).*

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

### 1.2.b Autorisation d'exploiter un service de taxis

Titulaire d'une autorisation acquise le ..... / ..... / ....., venant à échéance le ..... / ..... / ..... portant sur ..... véhicule(s).

## 2. Données de l'exploitant – Société absorbante

### 2.a Coordonnées de la société absorbante

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue ..... numéro ..... boîte .....

Code postal ..... Commune .....

Téléphone ..... GSM ..... FAX .....

E-mail .....



*Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).*

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

## 2.b Autorisation d'exploiter un service de taxis

Titulaire d'une autorisation acquise le ..... / ..... / ....., venant à échéance le ..... / ..... / .....,  
portant sur ..... véhicule(s)

## 3. Regroupement des autorisations

La fusion par absorption prend ses effets à partir du ..... / ..... / .....

### Les annexes

- Copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la (les) société(s) **absorbée(s)** publié au Moniteur Belge approuvant l'absorption et précisant la date de prise d'effet du regroupement des sociétés (acte authentique établi par un notaire).
- Copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société **absorbante** publié au Moniteur Belge approuvant la fusion et précisant la date de prise d'effet du regroupement des sociétés (acte authentique établi par un notaire).
- Modifications des statuts de la société **absorbante** (augmentation du capital consécutive à la fusion) publiées au Moniteur Belge.
- Copie de la carte d'identité du (des) gérant(s).
- Preuve de paiement du droit d'ouverture du dossier de fusion par absorption, soit 12,50 € par autorisation à verser au compte n° BE92 0912 3109 2223 / code BIC : GKCCBEBB (Service Public Régional de Bruxelles, Bruxelles Fiscalité).



## Avertissement

La nomination de nouveaux associé(s) actif(s) et/ou co-gérant(s) doit être stipulée dans les statuts de la société.

Cette décision doit être déposée au greffe du tribunal de commerce et faire l'objet du dépôt d'un dossier de « Changements de statuts ».

Dès l'approbation de la fusion par absorption par le Gouvernement :

- tous les documents du (des) véhicule(s) doivent être établis au nom et au siège social de la société absorbante.
- les contrats de travail des chauffeurs salariés doivent être établis au nom de la société absorbante.

## Signature(s)

L'exploitant confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 et arrêté du 29 mars 2007 relatifs aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci.

Signature(s) du (des) gérant(s)  
Précédée(s) de la mention manuscrite  
"Lu et approuvé »

Date

Nom/Prénom